



Le PADD : une étape-clé pour la réussite du PLU

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** est le document qui servira de socle au règlement du PLU. Construit sur la base du diagnostic territorial, il présente les grandes orientations retenues et les objectifs à atteindre. C'est une étape-clé, qui nécessite une concertation large avec les acteurs du territoire (habitants, commerçants, exploitants, etc.). Les contributions à la réflexion collective permettront d'enrichir le PADD et de le faire évoluer.

Du diagnostic au PADD, des orientations et objectifs à construire ensemble

La construction du PADD s'appuiera sur différentes thématiques :



Biodiversité

Habitat



Paysages

Patrimoines



Mobilités

Santé

Transformation urbaine



Agriculture



Transition énergétique

Retrouvez toutes les informations
plu.clermontmetropole.eu